



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°527) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AILEY ET
LOUDIERES, A LA DIRECTION DES AFFAIRES
SCOLAIRES DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉCISION N° AU-18-318
EN DATE DU 22 OCTOBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, d'organiser des formations, dans la salle Ailey, les 12 novembre 2018 et les 14, 17, 21, 28 et 31 janvier, et 4 et 7 février 2019 de 9 h à 16 h, et les 19 octobre et 13 novembre 2018 de 9 h à 15 h, et les 14 novembre 2018 et les 15, 18, 22, 23, 29 et 30 janvier et les 5 et 8 février 2019 de 9 h à 12 h ; dans la salle Loudières, le 18 octobre 2018 et 7 février 2019 de 9 h à 16 h, et les 19 octobre 2018 et 8 février 2019 de 9 h à 12 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, une convention de mise à disposition de salle, afin d'organiser des formations, dans la salle Ailey, les 11 octobre et 12 novembre 2018 et les 14, 17, 21, 28 et 31 janvier, 4 et 7 février 2019 de 9 h à 16 h, et les 19 octobre et 13 novembre 2018 de 9 h à 15 h, les 14 novembre 2018 et les 15, 18, 22, 23, 29 et 30 janvier et les 5 et 8 février 2019 de 9 h à 12 h ; dans la salle Loudières, le 18 octobre 2018 et 7 février 2019 de 9 h à 16 h, et les 19 octobre 2018 et 8 février 2019 de 9 h à 12 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181022-lmc1H5733H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/10/2018
Date de Publication : 24/10/2018